



DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

DÉLIBÉRATION D.2026.26 : Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des syndicats intercommunaux et mixtes

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Guillaume GIRAUD, Maire de Brindas.

Date de convocation : 24/03/2026
Date d'affichage : 24/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de procurations données : 2
Nombre de votants : 29

Etaient présents :

Guillaume GIRAUD, Gérard BICHONNIER, Justine PINTO RÉIS, Patrick BIANCHI, Marion GUEDES, Lionel TOUZET, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Laurent FERLET, Nathalie POIGNET, Laetitia ROSA DA COSTA, Julie CROS, Jonathan FOURNIER, Carole CHAPON, Gabriel SÉVERIN, Fabrice PÉCOU, Bérengère GARDON, Philippe ROBIN, Céline FAYOLLE, Pierre BOUYSSOUX, Gwendoline PRADEL, Martine PILAZ, Frédéric JEAN, Danielle GEREZ, Fabrice VERICEL, Martine LALAUZE, Sylvie PETER, Eric BEARZATTO.

Avaient donné pouvoir :

Mathis BLANCHARD pouvoir à Guillaume GIRAUD, Patrick WAWRZYNIAK pouvoir à Frédéric JEAN

Secrétaire de séance : Gabriel SÉVERIN

Dans le prolongement du renouvellement du conseil municipal, et conformément aux articles L5211-7 et L5211-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de désigner des délégués de la Commune de Brindas au sein de chaque syndicat intercommunal et syndicat mixte, dont le nombre est fixé dans leurs statuts.

Il est rappelé que le Conseil municipal doit procéder à cette désignation au scrutin secret, et à la majorité absolue (article L. 5211-7 du CGCT). Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, un troisième tour a donc lieu à la majorité relative.

Monsieur le Maire invite chaque candidat à se déclarer, puis invite le Conseil municipal à procéder à l'élection, un par un, des délégués titulaires et suppléants au sein des syndicats intercommunaux :

- SIAHVV
- SIPAG
- SIDESOL

Ainsi qu'au sein des syndicats mixtes :

- SYDER
- SAGYRC
- SMAGGA



Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles et L5211-8 relatifs à l'élection et l'organisation des organes délibérant des établissements publics de coopération intercommunale

DÉLIBÈRE

- **ARTICLE UN : APPROUVE** la désignation des membres du conseil municipal ci-dessous au sein des syndicats intercommunaux :

SIAHVV	
3 délégués titulaires (2 Brindas avec vous et 1 Brindas, ensemble construisons l'avenir de notre commune)	3 délégués suppléants (2 Brindas avec vous et 1 Brindas, ensemble construisons l'avenir de notre commune)
Sylvie GAUDET DIT TRAFIT	Laurent FERLET
Philippe ROBIN	Patrick BIANCHI
Eric BEARZATTO	Sylvie PETER

SIPAG	
1 délégué titulaire (Brindas avec vous)	1 délégué suppléant (Brindas avec vous)
Martine PILAZ	Marion GUEDES



SIDESOL	
2 délégués titulaires (1 Brindas avec vous + 1 Brindas, ensemble construisons l'avenir de notre commune)	2 délégués suppléants (1 Brindas avec vous + 1 Brindas, construisons ensemble l'avenir de notre commune)
Jonathan FOURNIER	Gabriel SEVERIN
Eric BEARZATTO	Martine LALAUZE

- **ARTICLE DEUX : APPROUVE** la désignation des membres du conseil municipal ci-dessous au sein des syndicats mixtes

SMAGGA	
1 délégué titulaire (Brindas avec vous)	1 délégué suppléant (Brindas, ensemble construisons l'avenir de notre commune)
Jonathan FOURNIER	Fabrice VERICEL

SAGYRC	
1 délégué titulaire (Brindas avec vous)	1 délégué suppléant (Brindas, ensemble construisons l'avenir de notre commune)
Guillaume GIRAUD	Danielle GEREZ

SYDER	
1 délégué titulaire (Brindas avec vous)	1 délégué suppléant (Brindas, ensemble construisons l'avenir de notre commune)
Sylvie GAUDET DIT TRAFIT	Eric BEARZATTO



Résultat du vote : Unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 02/04/2026

Et affiché le 02/04/2026

Brindas le 02/04/2026

Le secrétaire,

Gabriel SÉVERIN



Le Maire,

Guillaume GIRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.